

## Interpellation au Conseil communal du 26 février 2018

Interpellé récemment par des habitants de la place du Château à propos des aménagements prévus à cet endroit, leurs questionnements rejoignant les miens m'amènent à déposer cette interpellation à la Municipalité.

Nous venons d'accepter un crédit de 165'000 frs pour des démarches participatives grandement liées à ces projets temporaires, malheureusement celles-ci n'auront d'effets qu'après l'installation des aménagements puisque ces derniers sont, à l'heure actuelle, déjà décidés.

Nous voyons avec inquiétude se développer à Nyon, les nouveaux projets de patchworks sommaires et indignes de notre ville. Un des derniers en date est à la place du Château : L'arrachage des acacias de la terrasse de l'Auberge, la construction d'une pergola et de deux plans d'eau. Le tout pour une bricole qui approche les 400'000 frs, sans oublier l'entretien annuel.

Les aménagements provisoires projetés dans le cadre du projet « Cœur de ville » et grande jetée avoisineront la somme coquette d'un million et demi de frs ce qui correspond environ à 1,5 points de vos impôts. A ce rythme la dette s'élève et le plafond d'endettement nous obligera bientôt à courber le dos. On va dire que je confonds dans cette affaire investissement et fonctionnement cependant comme il s'agit de court terme l'amortissement prévu en cinq ans représente tout de même 300'000 frs d'augmentation au budget.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne partage pas la vision de la Municipalité quant à la manière de réaliser des avancées rapides et spectaculaires dans le seul espoir de montrer que l'on a fait quelque chose durant la législature.

Plus précisément la place du Château va être le théâtre d'une expérimentation de plus sans étude sérieuse et au prix d'affirmations péremptoires et non étayées.

Mes questions à la Municipalités sont donc les suivantes :

*Au vu des opinions défavorables entendues, la Municipalité a-t-elle vraiment pris en compte l'opinion des riverains de la place du Château ?*

*Le montant des 4 places aménagées provisoirement dépasse le million et demi de frs, la loi sur les marchés publiques est-elle vraiment respectée ?*

*Le saucissonnage du projet « Cœur de ville » en trois projets satellites de même nature et attribués à la même société permet-il de se dégager de ses obligations légales ?*

*Comment se fait-il que cela soit toujours la même société qui obtient tous les mandats d'aménagements de ces réalisations provisoires ?*

*Qui a décrété que les arbres de la terrasse sont malades ?*

*Est-ce la même entité que celle qui va construire la pergola ?*

*Y a-t-il eu une expertise indépendante qui a amené au diagnostic de maladie des arbres de la terrasse de l'auberge ?*

*Entre les immanquables salissures des noctambules, la baignade des chiens et le pataugeage des enfants, comment assurera-t-on l'hygiène des plans d'eau ?*

*Seront-ils filtrés et désinfectés comme une piscine ?*

*Ne serait-il pas plus logique et plus démocratique de mettre sérieusement au concours l'aménagement de ces espaces et de laisser ensuite les citoyens de la ville exprimer leur choix pour une réalisation durable et digne d'une place historique ?*

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de répondre à ces questions et de prendre ses responsabilités envers les habitants du quartier.